



Communauté de Communes Cœur de Garonne

Siège social – Maison du Campet - 31, Promenade du Campet –

31220 CAZÈRES-SUR-GARONNE

Direction environnement et Cadre de vie

Maison des Pyrénées - 136, Route de Pouy de Touges - 31430 LE FOUSSERET

Tél : 05 61 97 93 92 - services.techniques@cc-coeurdegaronne.fr

ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STADE N° 2024-ES-008 du 28/02/2024 au 04/03/2024 inclus

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne
(Haute-Garonne)

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 et L 2212-2.,
Considérant les intempéries de ces derniers jours,
Considérant l'état actuel des terrains de sport de la commune du Lherm,
Vu la consultation avec les associations sportives,

ARRÊTE

Article 1° / Les entraînements et matchs devant se dérouler sur les stades de football du Lherm seront interdits du **28/02/2024 au 04/03/2024 inclus** pour cause d'intempéries.
Cette décision sera susceptible d'être reconduite en fonction de la météo de la prochaine semaine.

Article 2° / *Cet arrêté ne concerne pas les terrains synthétiques.*

Article 3° / Le présent arrêté sera transmis aux **associations et au district de football** ; affiché en mairie et à l'entrée des stades.

Le Fousseret, le 27/02/2024

Le Directeur des Services Techniques,
Thierry DE CHASTEIGNER

